

No 45.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU MARDI, 4 NOVEMBRE 1919.

Onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRES.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Reid (Grenville),—Que le bill (No 33), Loi concernant l'acquisition du réseau du Grand-Tronc de chemin de fer par Sa Majesté, soit maintenant lu la troisième fois; et sur l'amendement de M. Fielding:—

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais que la Chambre adopte les résolutions suivantes:—

Que le réseau du Grand-Tronc, que le gouvernement se propose d'acquérir, comprend plus de huit mille milles de chemin de fer possédés, contrôlés, ou loués et exploités par la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer et ses compagnies subsidiaires;

Que la Compagnie maîtresse du Grand-Tronc possède de nombreuses compagnies subsidiaires, et le réseau comprend, à part les voies ferrées ci-mentionnées, la propriété et l'administration d'hôtels, de lignes de bateaux à vapeur et autres biens;

Que ces chemins de fer et autres biens sont en partie au Canada, en partie aux Etats-Unis et en partie en Grande-Bretagne;

Que les obligations de ces compagnies se chiffrent sous des formes variées à des sommes considérables, et que les affaires financières de compagnies particulières sont compromises par des contrats de garantie;

Que la Compagnie maîtresse du Grand-Tronc et sa principale compagnie subsidiaire, le Grand-Tronc-Pacifique, sont de leur propre aveu incapables de remplir leurs obligations envers le Dominion;

Que les renseignements donnés à cette Chambre ne sont pas suffisants pour permettre à cette dernière et au peuple du Canada de comprendre entièrement les affaires compliquées du réseau du Grand-Tronc;

Qu'il n'y a pas eu d'enquête sur les affaires du Grand-Tronc depuis celle de la Commission Drayton-Acworth, au printemps de 1917, laquelle se rapportait à la situation des chemins de fer canadiens en général, et ne traitait qu'incidemment des affaires dudit Grand-Tronc;

Que ladite Commission Drayton-Acworth disait, dans son rapport, au sujet de la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer:—

“Même si le gouvernement devait la libérer entièrement, comme le suggère le président, de sa malheureuse entreprise du Grand-Tronc-Pacifique—et comme nous